PLAN D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE
POL725 – ENJEUX ET DÉBATS POLITIQUES AUX ÉTATS-UNIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Trimestre	Automne 2026
Nombre de crédits	3 crédits
Lieu(x) de formation	Campus principal Sherbrooke
Local et horaire du cours	A4-265, mardi, 8h50 à 11h40
Date de retrait	15 septembre 2026
Date d'abandon	15 novembre 2026

PERSONNE(S) ENSEIGNANTE(S)

Prénom et nom	Karine Prémont
Courriel	Karine.Premont@USherbrooke.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous
Modalités de communication	Par courriel (réponse dans les 48 heures ouvrables)

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Cibles de formation	Analyser les grands enjeux de la politique intérieure et extérieure des États-Unis. Comprendre les tenants et aboutissants des principaux débats politiques de même que le rôle, l'influence et les objectifs des différents acteurs impliqués.
Contenu	Présentation d'études de cas sur des enjeux importants de la politique intérieure et extérieure américaine. Production d'une recherche rigoureuse qui permettra de mieux comprendre les positions tenues par les acteurs sur ces enjeux et les dynamiques entre ces acteurs.
Connaissances et compétences	Les étudiantes et étudiants doivent acquérir et approfondir les connaissances théoriques propres à l'étude des enjeux politiques américains, notamment en lien avec le système politique des États-Unis. Ensuite, les étudiantes et étudiants doivent développer leur capacité d'analyse des enjeux politiques, plus spécialement de leurs origines, leurs conséquences et leurs mécanismes. Finalement, les étudiantes et étudiants doivent exercer leurs compétences en matière de communication orale et écrite en présentant les résultats de leur recherche.
Démarche pédagogique	Ce cours étant un séminaire, la participation des étudiantes et étudiants sera au cœur de la démarche pédagogique.

Calendrier de la session

SÉANCES	DATES	CONTENU	LECTURES OBLIGATOIRES OU PRÉPARATION AU COURS
1	1er septembre	**Présentation du cours** Syllabus, modalités, fonctionnement, calendrier, évaluations La société américaine en transformation ***Suggestion de film*** : *Leave the World Behind* (Sam Esmall, 2023)	
2	8 septembre	**Le système de justice I : les prisons et les inégalités économiques** Les inégalités du système de justice La privatisation des prisons ***Suggestion de série télévisée*** : *When They See Us* (Ava DuVernay, 2019) ***Suggestion de balado*** : *Louder Than A Riot*, saison 1 (2021)	▪ Shane Bauer, « My Four Months as a Private Prison Guard », *Mother Jones*, juillet-août 2016. ▪ Marc Thibodeau, « Dans l'enfer carcéral de l'Alabama », *La Presse*, 10 juin 2023.
3	15 septembre	**Le système de justice II : la militarisation de la police** Présentation du documentaire *Do Not Resist* (Craig Atkinson, 2016)	▪ Arthur Rizer, « Police Militarization Gave Us Uvalde », *The Atlantic*, 17 juin 2022. ▪ Anthony Grasso, « Crime, Ideology, and Inequality in American Politics », dans *Dual Justice*, UPChicago, 2024, p. 9-33.
4	22 septembre	**Le système de justice III : le contrôle des armes à feu** Conférence de Francis Langlois, professeur d'histoire, Cégep de Trois-Rivières ***Suggestion de documentaire*** : *Bowling for Columbine* (Michael Moore, 2002) ***Suggestion de lecture*** : *Dernier jour sur Terre* (David Vann, 2018)	▪ Matthew Lacombe, « The Political Weaponization of Gun Owners », dans *Firepower*, Princeton UP, 2021, p. 44-84.
5	29 septembre	**Les droits et libertés I : les discriminations raciales** Les différents visages de la discrimination raciale ***Suggestion de balado*** : *Slow Burn*, saison 9 (2024) ***Suggestion de roman*** : *Underground Railroad* (Colson Whitehead, 2016)	▪ Southern Poverty Law Center, « Hate Map ». ▪ Balado : Harold Bérubé, « Le *redlining*, l'outil discret de la ségrégation raciale aux États-Unis », *Aujourd'hui l'histoire*, Radio-Canada, 21 octobre 2020.
6	6 octobre	**Analyse à faire en classe (20 %)**	

SÉANCES	DATES	CONTENU	LECTURES OBLIGATOIRES OU PRÉPARATION AU COURS
7	13 octobre	**Les droits et libertés II : les droits des femmes** La lutte des femmes pour l'égalité constitutionnelle D'Anita Hill à Stormy Daniels ***Suggestion de série télévisée*** : *Mrs. America* (2020) ***Suggestion de film*** : *On the Basis of Sex* (Mimi Leder, 2018)	▪ Balado : Karine Prémont, « La bataille inachevée pour inclure les femmes dans la Constitution américaine », *Aujourd'hui l'histoire*, Radio-Canada, 20 janvier 2021. ▪ Andréanne Bissonnette, *L'érosion du droit à l'avortement aux États-Unis*, PUM, 2025.
8	20 octobre	**Les droits et libertés III : les minorités sexuelles** Les origines du mouvement pour les droits des homosexuels La Floride de Ron DeSantis et les États-Unis de Donald Trump : « Don't Say Gay » et « Don't Say Trans » ***Suggestion de films*** : *Boys Don't Cry* (Kimberley Peirce, 1999), *Milk* (Gus Van Sant, 2008) ***Suggestion de documentaire*** : *Killing Patient Zero* (Laura Lynd, 2019)	▪ Court-métrage : *When AIDS Was Funny* (Scott Calonic, 2015) ▪ Meredith Johnson, « The Dangerous Consequences of Florida's 'Don't Say Gay' Bill on LGBTQ+ Youth in Florida », *The Georgetown Journal of Gender and the Law* 23 (3), 2020. ▪ Adam Serwer, « The Attack on Trans Rights Won't End There », *The Atlantic*, 29 janvier 2025.
RELÂCHE	27 octobre	Pas de cours	
9	3 novembre	**Les droits et libertés IV : la religion** L'influence de la religion sur le politique et sur les élus Le nationalisme chrétien et ses adeptes ***Suggestion de documentaire :*** *The Family* (Jeff Sharlet, 2019) ***Suggestion de balado*** : « Les télévangélistes », *Aujourd'hui l'histoire*, Radio-Canada, 20 février 2019	▪ Rachel Monroe, « The New Faces of Christian Nationalism », *The New Yorker*, 15 mars 2026. ▪ André Gagné, « Le défi de comprendre et de couvrir l'effet de la religion sur la politique américaine », *Le Devoir*, 12 juillet 2025.
10	10 novembre	**Mémo décisionnel à faire en classe (20 %)**	
11	17 novembre	**Les politiques publiques I : la lutte contre la drogue** Les guerres contre la drogue : de Nixon à Trump Drogues, immigration et frontières **Présentation des positions (20 %)** ***Suggestion de série télévisée*** : Dopesick (2021) ***Suggestion de film*** : *American Made* (Doug Liman, 2017)	▪ Logan Carmichael, « Blurred Boundaries: Drugs, Immigration & Border Policy Along the U.S.-Mexico Divide », *Carleton Review of International Affairs* 3, 2016. ▪ Michelle Getchell, « The Enduring Legacy of Reagan's Drug War in Latin America », *War on the Rocks*, 20 décembre 2018. ▪ Will Gottsegen, « The New 'Weapon of Mass Destruction' », *The Atlantic*, 16 décembre 2025.

SÉANCES	DATES	CONTENU	LECTURES OBLIGATOIRES OU PRÉPARATION AU COURS
12	24 novembre	**Les politiques publiques II : l'immigration** Les perceptions des Américains La gestion des crises liées à l'immigration **Présentation des positions (20 %)** ***Suggestion de film*** : *District 9* (Neill Blomkamp, 2009) ***Suggestion de roman*** : *American Dirt* (Jeanine Cummins, 2022)	▪ « American Gulag: The brutal rollout of Trump's police state », *Mother Jones*, novembre-décembre 2025 (7 courts articles)
13	1er décembre	**Les politiques publiques III : l'éducation** L'accès à l'éducation : une histoire d'inégalités Les impacts d'un système défaillant **Présentation des positions (20 %)** ***Suggestion de balado*** : « Getting Free Speech Right », Law Disrupted, 12 février 2026	▪ Linda Darling-Hammond, « Education and the Path to One Nation, Indivisible », Learning Policy Institute, 27 février 2018. ▪ Idrees Kahloon, « America is Sliding Toward Illiteracy », *The Atlantic*, 14 octobre 2025. ▪ Richard Stengel, « A Brief History of Efforts to End the Department of Education », *Time*, 15 février 2025.
14	8 décembre	**Les politiques publiques IV : la technologie** Technologie et idéologie Pouvoir et influence Des effets qui dépassent les frontières **Présentation des positions (20 %)** ***Suggestion de film*** : *The Social Dilemma* (Jeff Orlowski, 2020) ***Suggestion d'essai*** : *L'heure des prédateurs* (Giuliano da Empoli, 2025)	▪ Karine Prémont et Marie-Eve Carignan, « La proximité des géants technologiques avec la Maison-Blanche », dans *Le retour de Trump à la Maison-Blanche*, Somme toute, 2026. ▪ Tim Murphy, « How the American Oligarchy Went Hyperscale », *Mother Jones*, mai-juin 2026.
15	15 décembre	**Examen final en classe (40 %)**	

Informations sur le fonctionnement, le matériel et les ressources

Charge de travail et crédits :

À l'université, 1 crédit correspond à environ 45 heures de travail réparties sur la session. Ce temps inclut le temps en classe ET le travail personnel. Le travail personnel est essentiel et compte pour environ **les deux tiers de la charge totale**.

Cours de 3 crédits

- 135 heures de travail au total
- 9 heures par semaine
 - Environ 3 h en cours
 - Environ 6 h de travail personnel

Attentes en matière de participation :

La présence de toutes les étudiantes et de tous les étudiants est fondamentale pour le bon déroulement du séminaire. Dans le même ordre d'idées, les étudiantes et étudiants doivent s'engager à faire les lectures liées à chacun des séminaires : d'une part, cela fait partie du processus d'acquisition et d'approfondissement des connaissances et leur permettra d'être mieux préparés à des études avancées et aux réalités du monde du travail et, d'autre part, ces lectures sont primordiales pour assurer la participation de toutes et tous et assurer le bon fonctionnement du cours.

Pour une préparation adéquate et une participation plus efficace, il est conseillé de préparer des *fiches de lecture* pour chacun des textes, de manière à contribuer efficacement aux discussions en classe (thèse et objectifs de l'auteur, théorie ou cadre d'analyse utilisé par l'auteur, méthodologie appliquée par l'auteur, principaux arguments de l'auteur, conclusions de l'auteur, intérêt de l'article pour comprendre la nature des débats). Notez qu'à chaque cours, la professeure choisira au hasard des étudiantes et des étudiants pour résumer et analyser les textes obligatoires.

Environnement numérique d'apprentissage :

- Moodle est utilisé pour le dépôt de matériel pédagogique (incluant les lectures et les consignes pour les évaluations), pour les communications asynchrones ou pour les questions (forum de questions)
- Panopto est utilisé pour le dépôt sécurisé de vidéos

Documents obligatoires :

Il est fortement suggéré aux **personnes étudiantes qui ne connaissent pas le système politique des États-Unis** de lire l'ouvrage suivant avant de commencer le cours, à défaut de quoi il pourrait être difficile de bien comprendre et analyser les enjeux politiques : Claude Corbo et Frédérick Gagnon (2021). *Les États-Unis d'Amérique : les institutions politiques*, 6e édition, Québec, Septentrion. Cet ouvrage peut être commandé à la COOP et est disponible à la bibliothèque de l'Université de Sherbrooke. La **lecture des livres suivants est obligatoire** et s'échelonnera tout au long de la session : Kevin Kruse et Julian Zelizer, *Fault Lines: A History of the United States Since 1974*, 2e édition, W.W. Norton, 2025 ; Andréanne Bissonnette, *L'érosion du droit à l'avortement aux États-Unis*, Presses de l'Université de Montréal, coll. Le Monde en poche, 2025 (disponibles à la COOP).

Ressources complémentaires :

D'autres lectures ou visionnements associés à chacune des séances du cours sont obligatoires et devront être faits ***avant*** le cours, puisqu'ils serviront de base à la discussion. Les textes sont disponibles en ligne ou sur Moodle, alors que les films pourront être visionnés sur Panopto, ou loués ou achetés en ligne.

ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES						
Évaluations		**Détails**	**Critères**	**Pondération**	**Date de remise**	**BALISES IAG (Annexe 1)**
		Travail en individuel ou en équipe, description sommaire de l'évaluation	Critères généraux	Valeur de la situation d'évaluation en %	Dates de remise	Identifier le niveau d'utilisation permis de l'IAG pour cette activité d'évaluation
1	Analyse (en classe)	En équipe de deux, les personnes étudiantes devront analyser les liens de causalité ou de corrélation entre deux enjeux sociopolitiques	Les consignes et la grille d'évaluation sont disponibles sur Moodle et seront présentées en classe au moment opportun	20 %	6 octobre	Niveau 0
2	Mémo décisionnel (en classe)	En équipe de deux, les personnes étudiantes devront rédiger un mémo décisionnel sur une thématique précise	Les consignes et la grille d'évaluation sont disponibles sur Moodle et seront présentées en classe au moment opportun	20 %	3 novembre	Niveau 0
3	Présentation des positions des acteurs	Les personnes étudiantes se verront assigner individuellement un acteur politique (société civile, gouvernement, entreprise, etc.) et devront présenter la position de cet acteur sur un enjeu présenté en classe	Les consignes et la grille d'évaluation sont disponibles sur Moodle et seront présentées en classe au moment opportun	20 % : 10 % pour le *"position paper"* et 10 % pour la présentation orale	17 et 24 novembre 1er et 8 décembre	Niveau 0
4	Examen final (en classe)	Les personnes étudiantes devront répondre individuellement à trois questions à développement au sujet de la matière du cours, des lectures obligatoires et de la conférence	Les consignes et la grille d'évaluation sont disponibles sur Moodle et seront présentées en classe au moment opportun	40 %	15 décembre	Niveau 0

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

Article 11 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages

11.1 À moins que ce ne soit matériellement impossible (p. ex., examen objectif ou situation ne faisant pas appel au langage), l'appréciation de la qualité de la langue doit constituer un élément de l'évaluation dans toute activité pédagogique.

11.2 À l'exception de situations particulières où la qualité de la langue fait partie explicitement des objectifs de l'activité, la proportion de la note attribuable à la qualité de la langue ne doit pas dépasser 15 %.

La qualité de la langue inclut tout ce qui contribue à la clarté du propos, notamment l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la diction dans les présentations orales.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux écrits doivent respecter le Guide de présentation des travaux écrits de l'École de politique appliquée (GEPA). La qualité de la présentation fait partie de l'évaluation de tous travaux écrits.

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet. Les documents remis papier devront être remis dans la boîte au secrétariat de l'École de politique appliquée, soit le A6-1006.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Alexander, Michelle, *The New Jim Crow*, New Press, 2020.
Auster, Paul, *Pays de sang : une histoire de la violence par arme à feu aux États-Unis*, Actes Sud, 2023.
Balko, Radley, *Rise of the Warrior Cop*, PublicAffairs, 2013.
Bauer, Shane, *American Prison*, Penguin, 2018.
Berberoglu, Berch, *Class and Inequality in the United States*, Emerald, 2024.
Brown-Dean, Khalilah L., *Identity Politics in the United States*, Polity, 2019.
Burgess, Susan, *LGBT Inclusion in America's Life*, New York University Press, 2023.
Chenard, Ginette, *Noir, blanc, rouge : le Sud des États-Unis*, Septentrion, 2016.
Coates, Ta-Nehisi, *Une colère noire : lettre à mon fils*, Autrement, 2016.
De Wolf, Rebecca, *Gendered Citizenship*, University of Nebraska, 2021.
Eubanks, Virginia, *Automating Inequality*, Picador, 2018.
Farber, David (dir.), *The War on Drugs: A History*, New York University Press, 2021.
Foster, Anne L., *The Long War on Drugs*, Duke University Press, 2023.
Geismer, Lily, *Left Behind: The Democrats' Failed Attempt to Solve Inequality*, PublicAffairs, 2022.
Grasso, Anthony, *Dual Justice: America's Divergent Approaches to Street and Corporate Crime*, University of Chicago Press, 2024.
Herold, Benjamin, *Disillusioned*, Penguin, 2024.
Johansen, Bruce E., *Environmental Racism in the United States and Canada*, Bloomsbury, 2023.
Jones, Reece, *White Borders*, Beacon Press, 2022.
Kruse, Kevin M., *One Nation Under God*, Basic, 2016.
Kruse, Kevin M. et Julian A. Zelizer (dir.), *Myth America*, Basic, 2023.
Lacombe, Matthew J., *Firepower: How the NRA Turned Gun Owners into a Political Force*, Princeton University Press, 2021.
Macy, Beth, *Dopesick*, Back Bay Books, 2018.
Maxwell, Angie et Todd Shields, *The Long Southern Strategy*, Oxford University Press, 2019.
Moore, John, *Undocumented*, PowerHouse Books, 2018.
Perez, Caroline Criado, *Invisible Women: Data Bias in a World Designed for Men*, Abrams, 2021.
Pierceson, Jason, *Sexual Minorities and Politics*, Rowman & Littlefield, 2015.
Prémont, Karine, *Les grandes affaires politiques américaines*, Septentrion, 2019.
Prémont, Karine, *La puissance américaine mise en échec*, Septentrion, 2022.
Rothstein, Richard, *The Color of Law*, Liveright, 2017.
Sanger, David, *New Cold Wars*, Scribe, 2024.
Saunders, Elizabeth, *The Insiders' Game: How Elites Make War and Peace*, Princeton University Press, 2024.
Shilts, Randy, *And the Band Played On: Politics, People, and the AIDS Epidemic*, St. Martin's Press, 1987.
Vaillancourt, Claude, *Hollywood et la politique*, 2e édition, Écosociété, 2020.
Vance, J. D., *Hillbilly Elegy: A Memoir of a Family and Culture in Crisis*, Harper, 2016.
Wilkerson, Isabel, *The Warmth of Other Suns: The Epic Story of America's Great Migration*, Vintage, 2011.
Wilkerson, Isabel, *Caste: The Origins of Our Discontents*, Random House, 2020.

Annexe I

UTILISATION DES OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En vertu des dispositions du Règlement des études (9.4.1) de l'Université de Sherbrooke et du Règlement complémentaire, la personne étudiante qui fait une utilisation non autorisée des outils d'intelligence artificielle générative (IAg) est déclarée responsable d'avoir commis un délit relatif aux études. Lorsque l'utilisation de ces outils est autorisée par la personne enseignante, celle-ci doit être déclarée conformément aux directives fournies dans l'infographie récapitulative ci-dessous.



Un **processus transparent** pour encadrer les IAG dans les activités pédagogiques

Mettre en place un processus transparent implique de préciser les usages permis et les conditions d'utilisation des IAG de manière globale ou ponctuelle. Une personne enseignante pourrait déterminer que l'utilisation de ce type de technologies est cohérente avec les objectifs d'apprentissage ciblés dans son cours. Elle pourrait ainsi envisager d'intégrer les IAG dans son cours complet ou dans une ou des activités d'apprentissage ou d'évaluation ponctuelles.

Pour chacune des situations d'apprentissage et d'évaluation apparaissant au plan de cours, la personne enseignante devrait communiquer clairement le niveau d'utilisation des outils d'IAG autorisé aux personnes étudiantes. **Ces niveaux d'utilisation ne sont pas prescrits par l'institution.** Ils servent plutôt de balises pour encadrer l'utilisation des outils d'IAG dans les situations d'apprentissage et d'évaluation. Outre le plan de cours, les consignes d'utilisation peuvent être communiquées sur le site Moodle du cours ou en annexe 4 des consignes des activités d'apprentissage et d'évaluation pour s'assurer que les personnes étudiantes en sont informées, et ceci dès le début de la session.

Les niveaux d'utilisation suggèrent une utilisation progressive. Les niveaux peuvent varier d'une évaluation à l'autre en fonction des compétences qui sont visées. Pour éviter tout malentendu, des précisions devraient être apportées à même le plan de cours afin de bien communiquer aux personnes étudiantes les balises prescrites dans les situations d'apprentissage et d'évaluation.

Au-delà de communiquer clairement les directives, assurez-vous de :

- concevoir des critères d'évaluation qui tiennent compte de l'utilisation appropriée de l'IAG dans les activités pédagogiques proposées ;
- souligner l'importance de l'intégrité académique en déclarant les utilisations faites ;
- fournir des exemples spécifiques d'utilisations acceptables et inacceptables de l'IAG pour aider les personnes étudiantes à mieux comprendre les attentes ;
- encourager les personnes étudiantes à poser des questions sur l'utilisation de l'IAG et fournir des réponses claires et accessibles.

[1] Les règles de présentation sont expliquées dans le document des *Modèles de citations : utilisation de l'IAG dans une production* (Cabana et Beaudet, 2024) disponible à l'adresse https://doi.org/10.5281/zenodo.14510665.

Sauf indication contraire, le contenu de cette œuvre est disponible en vertu des termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Vous êtes encouragé à la partager et l'adapter, selon la condition suivante, soit d'attribuer la parentalité à l'œuvre.

Cette ressource a été produite grâce à la collaboration de : Alexandra Lez, Ariane Hillman Beauchesne, Jean-Sébastien Dubé, Mireille Léger-Rousseau, Myriam Beaudet, ainsi que Serge Piché.

Les illustrations utilisées dans ce document s'inspirent d'images vectorielles du site Flaticon créées par Yogi Aprelliyanto, ainsi que Freepik. Elles ont été personnalisées par les autrices de ce document.

Annexe 2

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE – PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Nous vous invitons à lire attentivement le document informatif sur l'intégrité intellectuelle (page suivante), à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle, onglet Apprentissage et réussite de la section Étudiant dans le site Internet de l'Université, et à effectuer le Quiz antiplagiat.
Veuillez également prendre connaissance de la section 9 du *Règlement des études*, portant sur la discipline. Le Règlement se trouve sur le site Internet du bureau du registraire.

Tout cas de plagiat ou toute autre manœuvre visant à tromper mènera au dépôt d'une plainte auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté, en vertu de la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne, des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui ou du contenu, de toute forme, généré par un système d'intelligence artificielle (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source et la référence adéquate);
b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
d) fournir ou obtenir toute forme d'aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle), pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel non autorisé de toute forme (incluant le matériel numérique et celui généré par un système d'intelligence artificielle) avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web, d'un contenu de toute forme généré par un système d'intelligence artificielle, ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets; Document d'information;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- obtenir de l'aide non autorisée, incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle, pour une production évaluée;
- utiliser du matériel non autorisé généré par un système d'intelligence artificielle avant ou pendant une production évaluée;
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document d'information V. 5 (mai 2024)

Annexe 3

ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

Il serait normal d'obtenir, pour des grands groupes, la courbe suivante :

A+, A, A-	15 % des effectifs
B+, B, B-	50 % des effectifs
C+, C, C-	25 % des effectifs
D+, D, E	10 % des effectifs

ANNEXE 4 : RÈGLEMENTS

Absence à un examen ou défaut de remettre un travail

« Tout défaut de remplir les exigences d'évaluation prévues sur le plan de l'activité pédagogique, par exemple pour une production attendue, une tâche de stage ou un examen, entraîne la valeur zéro (0), à moins que les raisons et les preuves fournies par l'étudiante ou l'étudiant n'aient été acceptées par la faculté ou le centre universitaire de formation. » *Extrait du Règlement des études, article 4.5.1.2 Défaut de se soumettre à une évaluation.*

Le ***Règlement des études*** affirme que dans certaines circonstances, la personne responsable de l'activité pédagogique peut accepter, moyennant une démonstration qu'elle juge suffisante, une absence ou un retard en rapport à une activité d'évaluation. Le conseil de faculté a déjà défini, antérieurement, que les motifs d'ordre parental pouvaient être recevables dans un tel contexte.

Article 8 Les motifs d'ordre parental doivent être compris parmi les circonstances indépendantes de sa volonté qu'une étudiante ou un étudiant peut invoquer pour justifier une absence ou un retard à un événement d'évaluation des apprentissages [réf.: Règlements des études (article 4.5.1.2) et résolution du conseil de faculté du 15 décembre 1994].

4.5.1.2 – Défaut de se soumettre à une évaluation (dans 4.5.1 – Règles relatives à tous les cycles)

Dans la mesure du possible, l'étudiante ou l'étudiant informe la personne responsable de l'activité pédagogique ou le secrétariat du département de son absence avant l'examen ou, dans le cas de la remise d'un travail, de son incapacité à respecter les délais. Si la personne n'est pas en mesure à ce moment de fournir les preuves à l'appui de son absence ou de son retard, elle bénéficiera d'un délai de deux semaines pour ce faire. Ce même délai est accordé pour justifier le défaut de se soumettre à une évaluation ou de ne pas respecter la date de remise dans les situations où l'étudiante ou l'étudiant était dans l'incapacité d'informer la personne responsable de sa situation avant l'examen ou avant la date de remise du travail. Enfin, lorsque les circonstances le justifient (billet médical, décès dans la famille, etc.), un délai de justification de plus de deux semaines normalement accordées pour ce faire peut-être accepté.

Présence et participation

Comme stipulé dans la *Déclaration des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants* de l'Université de Sherbrooke, il est de votre ressort de prendre en charge votre formation*1*.

1 (art. 2.) *Prendre en charge leur formation universitaire, et particulièrement de :*

(art.2.1) *Veiller à exécuter personnellement toutes les charges qui leur incombent quant à la réussite de leurs études et de leurs stages, notamment de participer aux activités pédagogiques et d'effectuer les travaux et les lectures préparatoires à ces activités.* (http://www.usherbrooke.ca/pdee/accueil/)

Conduite en classe

« Respecter la dignité de tout membre de la communauté universitaire et […] se comporter respectueusement. » *Extrait de la Déclaration des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Sherbrooke concernant les responsabilités des étudiants, article 1.1 Respecter la communauté universitaire*

Appréciation de la qualité de la langue

En conformité avec la Politique linguistique (Politique 2500-016) et la politique Évaluation des apprentissages (Politique 2500-008) de l'Université, la Faculté a la responsabilité de voir à l'évaluation de la qualité de la langue dans les travaux et examens de l'étudiante ou de l'étudiant.

Article 11 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages

11.1 À moins que ce ne soit matériellement impossible (p. ex., examen objectif ou situation ne faisant pas appel au langage), l'appréciation de la qualité de la langue doit constituer un élément de l'évaluation dans toute activité pédagogique.

11.2 À l'exception de situations particulières où la qualité de la langue fait partie explicitement des objectifs de l'activité, la proportion de la note attribuable à la qualité de la langue ne doit pas dépasser 15 %.

11.3 Il revient au comité de programme d'énoncer s'il y a lieu, dans les limites du présent article, toute règle additionnelle touchant l'appréciation de la qualité de la langue.

La qualité de la langue inclut tout ce qui contribue à la clarté du propos, notamment l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la diction dans les présentations orales.

Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages

Article 3.1 Une activité pédagogique doit **comporter un minimum de deux moments d'évaluation**, dont au moins un devant se situer assez tôt pour que les résultats soient connus avant la date limite d'abandon de l'activité.

Article 3.2 Dans le cas d'une activité pédagogique intensive ou d'un stage, le titulaire de l'activité tentera, dans la mesure du possible, d'intégrer deux moments d'évaluation, mais peut déroger à cette règle compte tenu du contexte.

Poids relatif des différents événements d'évaluation. Il importe aussi que l'importance d'un moment ou d'un instrument d'évaluation ne soit pas disproportionnée par rapport aux autres. En plus, puisque la note finale est attribuée individuellement, **il importe de s'assurer que l'évaluation globale ne se fasse pas uniquement sur des événements collectifs d'évaluation**. Encore une fois, ce principe doit s'appliquer avec discernement dans le cas d'activités intensives ou de séminaires.

Article 4.1 À l'intérieur d'une même activité pédagogique, **un événement d'évaluation ne peut compter pour plus des 2/3 de la note totale de l'activité.**

Article 4.2 Lorsqu'un ou des travaux réalisés en équipe font partie des éléments servant à l'évaluation d'une activité, **ces productions collectives ne doivent pas compter pour plus de 50 % de la note individuelle finale**.

La personne titulaire d'une activité pédagogique peut cependant demander à l'instance jugée appropriée par la direction du département, de déroger à cette règle en autant que la demande à cet effet soit dûment justifiée.